

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

selon annexe III du règlement (UE) n° 305 / 2011
(Règlement sur les produits de construction)

N° 1020

pour le produit « **Vis pour plaques perforées SN 3.5 x 30** » (réf. 100995)

1. Code d'identification univoque du type de produit :

EN 14566 – Systèmes de fixation mécaniques pour systèmes de plaques de plâtre

2. Type, lot ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, comme exigés à l'article 11 alinéa 4 :

Type et numéro de série : cf. emballage du produit (étiquette)

3. Usage prévu pour le produit de construction par le fabricant ou selon la spécification technique harmonisée applicable :

Auxiliaire de fixation mécanique

4. Nom, nom commercial enregistré ou marque commerciale enregistrée, adresse et coordonnées du fabricant, comme exigés à l'article 11 alinéa 5 :

Vogl Deckensysteme GmbH, Anton Vogl Str. 1 91448 Emskirchen, Allemagne

5. Le cas échéant, le nom, l'adresse et les coordonnées du représentant autorisé, dont le mandat couvre les tâches spécifiées à l'article 12 alinéa 2 :

- non applicable -

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, tels que présentés à l'annexe V :

Système 4

7. Dans le cas où la déclaration de performance concerne un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

En ce qui concerne les caractéristiques, le fabricant a effectué un contrôle initial en accord avec la norme EN 14566.

Le produit de construction est soumis au système de contrôle de la production en usine appliqué par le fabricant. Celui-ci répond aux exigences de la norme EN ISO 9001:2008 en vue de la norme EN 14566.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une évaluation technique européenne :

- non applicable -

9. Performance déclarée

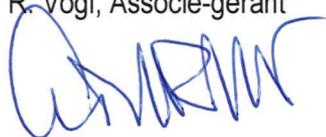
Caractéristiques essentielles	Puissance	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 14566
Résistance à la flexion	Conforme	EN 14566
Substances dangereuses	NPD*	EN 14566

*NPD = No Performance Determined

10. La performance du produit désigné aux points 1 et 2 correspond à la performance déclarée au point 9. Le fabricant tel que désigné au point 4 est le seul responsable de l'établissement de la présente déclaration de performance.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Erich R. Vogl, Associé-gérant



Emskirchen, le 01/01/2020